

[Text]

[Translation]

• 1330

I would submit that they might have something useful to say to us. I would submit that the Science Council of Canada might have something useful to say to us about this bill. I would further submit that it is not unreasonable for a legislative committee to announce publicly that it is meeting, that it will be holding hearings, and that it is prepared to hear from people and to find out not only who of their own initiative chooses to write and say they would like to appear, but to let people know that they have that opportunity.

If you do not let them know they have an opportunity to be heard, there is no such opportunity to see who is interested in appearing before us, and then to decide which of those people we will hear from.

This is a very ad hoc way to open up the doors of doing public business to the public. Mr. Chairman, I think the mover should be ashamed of even moving the motion. He obviously has not thought through whether that deadline allows the committee to do its business, whether it allows it to have enough meetings to even read and discuss every clause of the bill that it is mandated to report back to Parliament on.

I would urge him to reconsider the motion, to simply put down on paper when he thinks this committee is going to meet and have time to do its job responsibly, and to withdraw the motion. It is an irresponsible motion. It is closure; it is closing of the parliamentary privileges of all members of this committee and of the people of Canada who want to be represented here. Thank you.

Mr. MacWilliam: Mr. Chairman, I will be very blunt and very brief. I think this is absolutely outrageous. I cannot believe that the member, being a responsible member of this House, would bring forward such a motion. It amounts to closure of debate in this committee. I agree with my colleague across the table entirely.

If the member thinks that this committee, in the timeframe that he has constructed, can possibly call forward the witnesses required, the witnesses that are on this abbreviated list, and have a rational discussion of the intricacies of this piece of legislation within the timeframe that he has constructed—if he thinks we can do that, I would suggest he is well off base on this.

It is absolutely impossible, I would submit, in the timeframe to call these witnesses to allow them the time and the opportunity to construct their arguments, their debates, to get them into committee and to make a final assessment of those debates. You cannot do it. We need an appropriate timeframe in order to discuss this rationally. This is a very, very, important, a very vital piece of legislation that is in front of us. It will take Canada into

Il me semble que le Conseil aurait peut-être des choses utiles à nous communiquer. Et je pense par ailleurs que le Conseil des sciences du Canada aurait des choses utiles à nous dire au sujet du projet de loi. Enfin, je maintiens qu'il n'est pas déraisonnable pour un comité législatif d'annoncer publiquement qu'il se réunit, qu'il va tenir des audiences et qu'il est prêt à entendre d'autres intervenants. Il ne s'agit pas uniquement de constater qui écrit au Comité de sa propre initiative pour demander à comparaître, mais de laisser savoir aux gens qu'ils en ont la possibilité.

Si vous ne leur dites pas qu'ils ont la possibilité de se faire entendre, il est impossible de savoir qui serait désireux de comparaître devant le Comité pour ensuite décider des intervenants que nous serions prêts à accueillir.

C'est une façon bien particulière d'ouvrir la porte au public. Monsieur le président, je pense que l'auteur de la motion devrait en avoir honte. Il n'a manifestement même pas réfléchi à la question de savoir si le délai proposé permettrait au Comité de faire son travail et de tenir un nombre suffisant de réunions pour pouvoir au moins lire et examiner chacun des articles d'un projet de loi sur lequel il est tenu de préparer un rapport à soumettre au Parlement.

Je l'exorte à réexaminer la motion, à mettre sur papier les dates auxquelles le Comité devrait selon lui se réunir pour pouvoir s'acquitter des tâches qui lui reviennent, et à retirer sa motion, qui est tout à fait irresponsable. C'est une motion de clôture; c'est le refus de respecter les privilèges parlementaires de tous les membres du Comité ainsi que les privilèges du peuple canadien, qui doit être représenté ici. Merci.

M. MacWilliam: Monsieur le président, je serai très bref et très direct. Je trouve tout ceci absolument inadmissible. Je ne peux pas croire que le député, qui se doit d'être un député responsable, veuille proposer pareille motion. Cela revient à une initiative de clôture et je suis tout à fait d'accord avec ce que vient de dire ma collègue d'en face.

Si le député pense que le Comité ici réuni peut, dans l'échéancier qu'il a prévu, entendre tous les témoins nécessaires, tous les témoins dont les noms figurent sur cette liste rétrécie, et avoir une discussion rationnelle sur le détail du projet de loi, tout ceci encore une fois dans le cadre de l'échéancier qu'il a établi... s'il pense que le Comité peut faire cela, alors il n'a rien compris du tout.

Je maintiens qu'il sera absolument impossible, dans les délais prévus, de convoquer ces témoins et de leur accorder le temps nécessaire pour qu'ils préparent leurs arguments, leurs mémoires, de les recevoir en Comité et de faire une évaluation de leurs propos. C'est impossible. Il faut des délais appropriés pour pouvoir discuter de tout cela de façon rationnelle. Nous sommes ici saisis d'un projet de loi qui est extrêmement important: il tracera la